Belgique -Belgie
P.P.
40-49 LIÈGE X
P 204082

LIGNES D'ATTAC

Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne
Trimestriel n°105 | avril-juin 2021 | 1,5 €

© Engin Akyurt de Pixabay / Seb

- ► **Vendredi 21 mai: Foire du livre politique**
- ► **Mercredi 26 mai : Assemblée générale**
- ► **Samedi 29 mai : Déba[t]lade**
- ► **Mardi 8 juin: Ciné-débat *Mission Blue***

Éditeur responsable : Christine Pagnoulle, rue du Beau-Mur, 48 • 4030 LIÈGE • Bureau de dépôt, Liège X

ÉDITO

Courage, camarades et ami·es, courage ! Les métaphores commencent à s'user pour désigner l'incertitude actuelle, que l'on pressent surcomposée dans les années à venir, tunnels, sentiers qui se perdent dans la brume,… Faudra-t-il bientôt parler de marécages ou de sables mouvants ? Le tissu de la ville, de la vie est placé en coma artificiel depuis des mois – théâtres, cinémas, salles de concert, cafés, restaurants, qui tous s'étaient équipés à grands frais pour maintenir des distances (car nous sommes à l'ère du soupçon, l'autre, l'amie, le cousin, la voisine, n'est-il pas porteuse du virus ? Vade retro !) Après le gel hydro-alcoolique, les masques, la nouvelle injonction sanitaire porte sur les vaccins, pas obligatoires mais quand même.

Pour nous, petite association citoyenne, ça veut dire que depuis plus d'un an, avec une brève parenthèse en été et au début de l'automne, nos réunions, nos rencontres se passent en ligne, avec nos têtes alignées dans des petites cases, des micros coupés pour éviter l'écho, des mains levées en cliquant sur un bouton. Bien sûr, elles présentent des aspects positifs : telle intervenante qui nous parle en direct de Buenos Aires, tel autre de Manchester, des participants d'un peu partout en francophonie. Mais s'y habituer, se couler dans le moule du virtuel comme norme serait un cuisant échec pour nous qui militons pour un monde plus juste et plus humain. Pourtant, vous l'aurez compris, se retrouver pour de vrai à l'intérieur, ce n'est pas encore pour tout de suite, même si nous continuons d'espérer et que toutes activités annoncées peuvent se dérouler dans une salle comme dans la distance désolante de nos écrans.

Ce numéro explore trois domaines directement liés aux mesures «sanitaires» et leurs conséquences, en laissant cette fois de côté l'aspect le plus évident, à savoir les soins de santé. L'arrêt prolongé de secteurs de l'économie qui sont sources de rentrées fiscales (l'HORECA, entre autres) combiné aux compensations (insuffisantes) versées à toutes celles qui ne peuvent travailler, ça creuse l'endettement public et pose de façon plus aiguë encore que d'habitude la question de la **justice fiscale**. Cette pandémie zoonose ne nous arrive pas de nulle part : la destruction de notre **environnement naturel**, commencée il y a des siècles, a connu ces dernières décennies une accélération spectaculaire ; ce n'est pas la Terre qui se venge, c'est l'aveuglement des multinationales extractivistes et financières, confortée par notre complicité de consommateurs, qui a brisé les équilibres fragiles du vivant. Les **femmes**, enfin, sont les plus directement affec-

tées par cette multi-crise : elles sont largement majoritaires parmi les métiers de 'première ligne', elles ont été davantage frappées par la perte de revenus et, en situation de semi-confinement, elles doivent faire face à toutes les urgences simultanément : travail, enfants, ménage et le reste, quand elles ne sont pas victimes de violences domestiques. Or nous apprenions le 19 mars que la Turquie se retire de la Convention d'Istanbul…

Dans plusieurs cas (affaire climat, plaintes déontologiques contre facilitateurs d'évasion fiscale…), nos actions passent par un recours à la justice et un effort de médiatisation.

Notons quand même quelques rendez-vous : **le mardi 20 avril**, rencontre avec Pierre Courbe sur son petit livre Aimer le vivant, **le vendredi 21 mai**, la Foire du livre politique 2020, où Arnaud Zacharie et Éric Toussaint présentent leurs livres (*Transition écologique et sociale* et *Capitulations entre adultes*), le mercredi 26 mai, notre Assemblée générale, **le samedi 29 mai**, la Déba(t)lade plusieurs fois postposée, **le vendredi 4 juin** le Tax Justice Day, le mardi 8 juin (journée des océans) projection du documentaire Mission Blue et débat avec Carine Thibaut, porte-parole de Greenpeace Belgique, **le jeudi 24 juin**, souper pique-nique festif…

La Convention d'Istanbul, ou « Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique » a été adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en 2011 et est entrée en vigueur en 2014. Institué en 1949, le Conseil de l'Europe rassemble 47 pays : tous les pays d'Europe, sauf la Biélorussie, y compris la Suisse, l'Islande, la Russie jusque Vladivostok, et… la Turquie. Le 19 mars, la Turquie a décidé de s'en retirer, les conservateurs estimant que « la charte nuit à l'unité familiale, encourage le divorce et que ses références à l'égalité étaient utilisées par la communauté LGBT pour être mieux acceptée dans la société. » (AFP)
D'où notre couverture tristounette…

JUSTICE FISCALE

Daniel Puissant

Absence de rentrées fiscales suffisantes, grosses dépenses sociales : l'État doit modifier sa politique fiscale. Quelles sont les promesses contenues dans l'accord gouvernemental de la Vivaldi ? C'est le sujet de la **déba(t)lade** du **samedi 29 mai**. Une contribution substantiellement plus importante des grands patrimoines et des multinationales, dont les GAFAM, c'est là une des revendications qui sera à nouveau exprimées lors du **Tax Justice Day** le **vendredi 4 juin**. Le volet lutte contre le contournement de l'impôt est l'objet de notre introduction de **plaintes déontologiques** auprès de l'Ordre des Avocats et de l'Institut des Experts-Comptables. Nous vous informons ci-dessous des derniers rebondissements dans l'affaire. Par ailleurs, le Parlement belge va examiner deux propositions de loi visant à davantage **sanctionner les «fisco--traficants**» ; c'est là l'objet du second article.

OTA Photos Flickr

Suivi des plaintes

1. Le bâtonnier du Barreau de Bruxelles ayant décidé de ne pas donner suite aux plaintes déposées visant les avocats Thierry Afschrift et Arnaud Jansen, un recours contre chacune des deux décisions a été interjeté auprès du Président du Conseil de Discipline du Ressort de la Cour d'Appel de Bruxelles (en abrégé : PCD) par Maitres Deswaef et Robert, avocats mandatés par diverses associations et citoyens plaignants.

Deux auditions, demandées par nos avocats au PCD pour chacun des recours introduits, ont eu lieu le 12 janvier 2021. Les arguments des associations, organisations et des personnes physiques plaignantes ont pu être développés.

1.1 En ce qui concerne l'avocat **Thierry Afschrift**, le PCD a fait valoir qu'un point de procédure doit être préalablement tranché, qui est soulevé d'office par l'avocat de Thierry Afschrift : ***Quel intérêt ont à agir au disciplinaire les personnes physiques, associations et organisations plaignantes ?***

Pour démontrer cet intérêt à agir, nos avocats ont déposé un argumentaire complet, . Cet argumentaire précise notamment que, le Bâtonnier du Barreau de Bruxelles ayant déclaré recevables les plaintes, il n'existe aucune raison de s'écarter de cette décision en degré de recours. Il rappelle que les actes commis par l'avocat Thierry Afschrift dans le dossier Dubaï Papers constituent, selon les plaignants, des infractions déontologiques d'une particulière gravité et violent de façon évidente l'intérêt général. C'est au nom de l'intérêt général, et non d'intérêts particuliers, que les plaintes ont été déposées auprès du Barreau en tant qu'instance d'autorégulation.

Le débat contradictoire entre nos avocats et l'avocat de Thierry Afschrift sur l'intérêt à agir a eu lieu le **17 mars**, Me Uyttendaele, avocat de Me Afschrift, se permettant des remarques aussi désobligeantes qu'inexactes sur le non-dépôt des comptes des associations plaignantes auprès de la BNB. La décision du PCD est attendue aux alentours du **17 avril 2021**. En cas de décision favorable sur l'intérêt à agir, la décision sur le fond devrait intervenir en **juin 2021**.

1.2 En ce qui concerne **Arnaud Jansen**, nos avocats ont demandé le dépaysement vers les Conseils de Discipline de Mons ou Liège. Arnaud Jansen a en effet siégé dans le passé comme magistrat assesseur du Conseil de Discipline du ressort de la Cour d'appel de Bruxelles. Le dépaysement vers Liège nous a été notifié et le bâtonnier de Liège devra reprendre l'instruction depuis le début. Un nouvel avocat instructeur a été désigné par l'Ordre des Avocats de Liège. Le Bâtonnier de Liège dispose d'un délai de six mois pour se prononcer, soit jusqu'en **août 2021**.

2. Pour ce qui concerne la plainte auprès de l'Institut des Experts-comptables et des conseils fiscaux (IEC) visant l'expert-comptable **Guy Ollieuz**, nous

© Thibaut Soulcié https://soulcie.fr

disposons de preuves de faux en écriture. Nos avocats vont relancer l'IEC.

Nous préparons l'évaluation et la médiatisation des décisions finales à intervenir. Des contacts seront également pris avec des parlementaires, notamment pour les informer de l'évolution de nos actions déontologiques.

Sanctionner les fisco-trafiquants ?

Les députés du PS, de la SP.A et d'Ecolo-Groen présentent une nouvelle proposition de loi visant à renforcer les sanctions contre les intermédiaires fiscaux ; elle est directement inspirée par deux propositions antérieures, qui n'avaient pas été votées à l'époque, l'une déposée par ECOLO-GROEN le 11 février 2015 et l'autre par le PS le 16 juillet 2019. Elles se recoupent largement et prévoient toutes deux des sanctions administratives pour les intermédiaires financiers et les conseillers fiscaux se rendant complices de montages frauduleux (la seconde définit les comportements inacceptables susceptibles de sanctions, parmi lesquels la commercialisation répétée des mécanismes de planification fiscale agressive, c'est-à-dire à tirer parti des subtilités du système fiscal belge ou des incohérences entre systèmes fiscaux afin de réduire l'impôt à payer) ;

→ des sanctions financières pour les intermédiaires et les conseillers du même ordre que celles prévues pour l'auteur de la fraude ;

→ une interdiction d'exercer pour les professionnels complices d'un montage fiscal frauduleux (la durée et les modalités varient selon les propositions).

Comme **sanctions pénales**, des sanctions financières ou d'emprisonnement sont prévues, ainsi que des mesures d'interdiction d'exercer.

La nouvelle proposition est actuellement soumise à la Commission Finances et Budget. Celle-ci va auditionner un certain nombre d'experts avant d'élaborer un texte définitif qui devrait être approuvé par la majorité gouvernementale C'est dans ce cadre que ATTAC et le Réseau pour la Justice Fiscale sont invités à participer à une audition qui aura lieu le 27 avril prochain. C'est notre spécialiste, Christian SAVESTRE qui nous représentera à cette audition. Le compte-rendu de son audition sera diffusé sur le site de la Chambre et sur le site d'ATTAC-Liège.

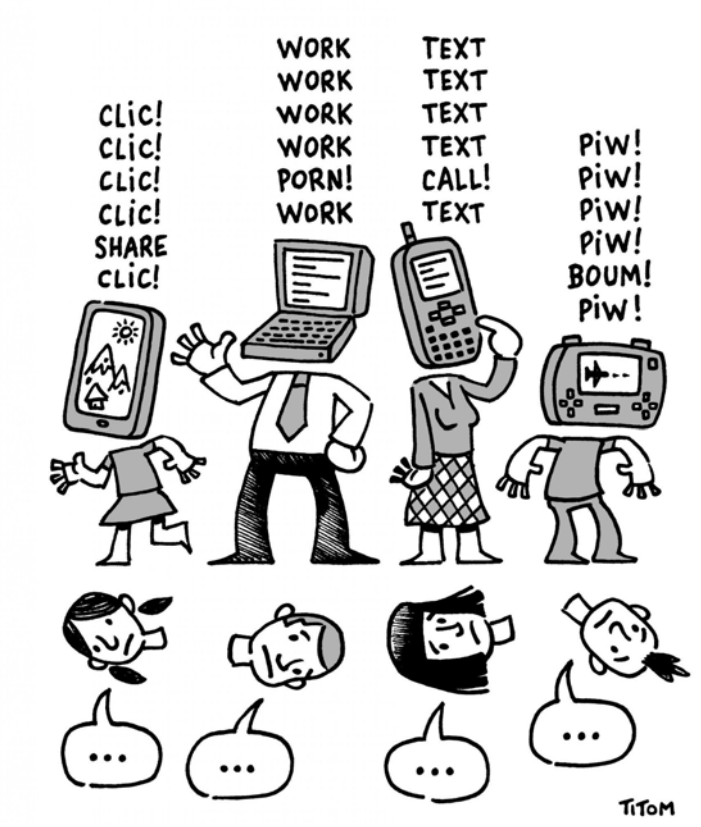

Illustrations de **Titom**, mise à disposition selon la licence Creative Commons by-nc-nd 2.0be

Jean-Marie Harribey : l'économie par terre ou sur terre ?

La fuite dans l'endettement public ne provient pas d'une gabegie de dépenses publiques, elle vient d'une politique fiscale insuffisante et anti-redistributive : compte tenu des besoins collectifs, l'État manque de recettes fiscales, et, pire, celles qui sont collectées le sont de manière injuste. On voit donc combien un cadre monétaire renouvelé donnerait aux budgets publics la capacité à mettre en œuvre une politique en faveur du bien commun. À suivre…

Jean-Marie Harribey, *Des idées neuves (2) ? La monnaie est une dette, mais auprès de qui ?*, Alternatives économiques, 25/02/2021

ACCÈS À L'IVG
BELGIQUE, ARGENTINE, MÊMES COMBATS

la trama trae una
palabra
duele
es oír
es escuchar

la palabra se pega al paladar
la lengua
tintinea
y duele

hay que contestar

dijeron
le está cambiando la voz
duerme el sueño
del mutante

y duele el silencio
deux petites gouttes de sang
sur les lèvres

pero habla y dice
y calla
para escuchar porque responde

dijeron
va a renacer
ya tiene plumas nuevas
es otra mujer
dijeron tantas cosas

los labios frescos
los mismos labios
la misma mujer
le même esprit

palabras:
una nueva red

l'histoire apporte un
mot
ça fait mal
c'est entendre
c'est écouter

le mot se colle au palais
la langue
picote
et brûle

il faut répondre

ils disaient
sa voix est en train de changer
elle dort le rêve
du mutant

et le silence fait mal
deux petites gouttes de sang
sur les lèvres

mais elle parle et dit
et se tait
pour écouter la réponse

ils disaient
elle va renaître
elle a déjà de nouvelles plumes
elle est une autre femme
ils disaient tant de choses

les lèvres fraîches
les mêmes lèvres
la même femme
le même esprit

des mots :
un nouveau réseau

Lucía Dorin (Ciudad Autónoma de Buenos Aires, 1975)

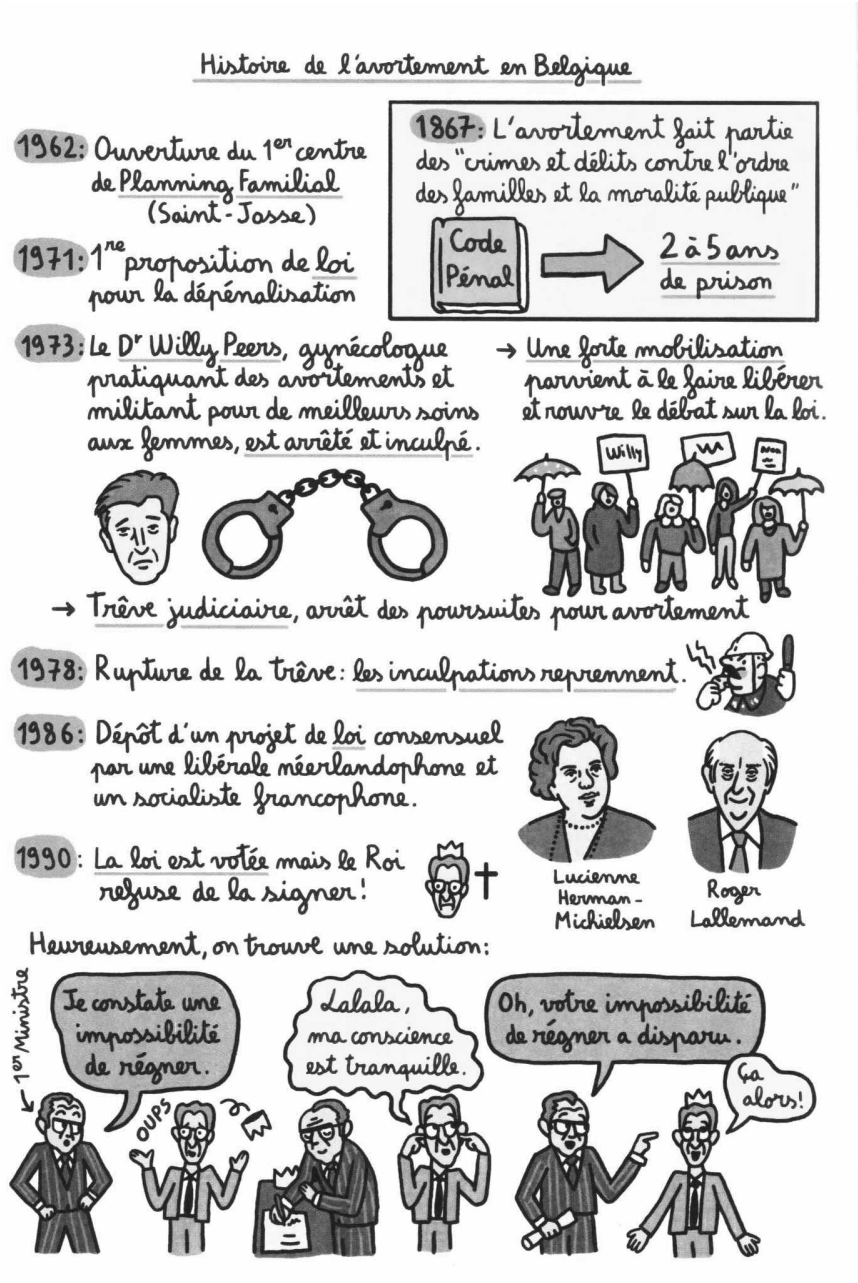

Anne-Charlotte Husson, Thomas Mathieu, *Le féminisme, en 7 slogans et citations*, 2016 (La petite bédéthèque des savoirs T.11) Éditions du Lombard

BRÈVE HISTOIRE DU DROIT À L'AVORTEMENT EN BELGIQUE

Corinne Michel

1867, la première loi belge sur l'avortement **interdit tout avortement** sans aucune exception. L'avortement est considéré comme un crime contre "l'ordre des familles et de la moralité publique". En 1923, une seconde loi interdit et punit l'information en matière de contraception.

1962, ouverture du premier **planning familial** de Belgique

Des médecins commencent discrètement à pratiquer dans de bonnes conditions médicales l'interruption volontaire de grossesse.

1973, **arrestation de Willy Peers**. Gynécologue namurois, le docteur Willy Peers est placé en détention préventive pour avoir pratiqué une Interruption Volontaire de Grossesse sur une fillette qui avait été violée. Il avoue publiquement avoir pratiqué trois cents avortements à la Maternité Provinciale de Namur. Ce médecin est connu pour sa grande humanité, son sens moral et... le travail qu'il a effectué dans la lutte contre la stérilité.

Le contexte dans lequel éclate l'affaire est celui d'une interdiction légale assortie d'une relative mansuétude de la part des parquets qui ferment souvent les yeux. Ce divorce entre la Loi et la pratique est évidemment contestable en démocratie. L'action menée contre le docteur Peers allait obliger à un débat public et démocratique.

L'inculpation provoque la colère de tous les milieux progressistes (laïcs, socialistes, féministes). Peers est libéré et, après de longs débats, la loi de 1923 est abrogée, la contraception n'est plus illégale et les femmes peuvent désormais être informées et planifier leurs grossesses. Le pouvoir politique obtient de la magistrature une trêve judiciaire qui signifie l'arrêt des poursuites pour avortement.

1978, la trêve judiciaire est rompue. Désormais unis dans un groupement, le GACEHPA, groupe d'action des centres extrahospitaliers pratiquant l'avortement, des dizaines de médecins, gynécologues et psychologues de plannings familiaux sont inculpés en 1981. À leurs côtés sur les bancs du Palais de Justice de Bruxelles, les femmes qu'ils ont aidées à mettre fin à une grossesse non désirée.

1986, dépôt d'une proposition de loi au Sénat par la libérale néerlandophone Lucienne Herman-Michielsens et le socialiste francophone Roger Lallemand. Mais blocage par les partis chrétiens.

1990, la proposition de loi est adoptée dans un silence de plomb. Martens se ronge les ongles et les quelques applaudissements sur les bancs socialistes feraient presque oublier qu'il s'agit d'un vote historique.

La loi est votée mais le Roi refuse de la signer ! Baudouin Ier qui fait passer ses convictions personnelles avant son rôle constitutionnel. Pour éviter la chute de son gouvernement, Wilfried Martens trouve une issue dans un article de la Constitution sur les conditions d'impossibilité de règne. Il propose au roi de s'en servir pour justifier son refus de sanctionner la loi. Malgré l'évolution des mentalités, pour certains, le devenir d'une grossesse n'appartient à personne, pas même à celle qui la porte : pour les partis chrétiens, l'avortement reste un crime. La loi dépénalise partiellement l'avortement. Mais pour la faire accepter, il aura fallu plusieurs concessions : réduire le délai de 15 à 12 semaines, insister sur la nécessité d'un état de détresse et créer une commission d'évaluation pour surveiller l'évolution du nombre annuel d'avortements.

Actuellement, les femmes ne jouissent toujours pas d'un droit réel à la disposition de leurs corps et au droit à la maternité choisie.

Proposition du 20 décembre 2019 : vers une réelle écoute des besoins des femmes ?

Ces griefs ont fini par trouver un écho politique : PS, Ecolo-Groen, PTB-PVDA, Open VLD, DéFI, SP.A et MR ont ensemble formulé une nouvelle proposition de loi visant la dépénalisation de l'avortement et l'élargissement des conditions d'accès. Les neuf partis ont donc coopéré dans une large alliance autour d'un texte commun, ce qui témoigne de leur capacité à écouter les associations féministes de terrain.

La proposition contient plusieurs améliorations :

→ la suppression des sanctions pénales ;

→ l'allongement du délai de 12 à 18 semaines (actuellement, 500 femmes belges avorteraient à l'étranger chaque année au motif du dépassement de délai ; en période de Covid-19, cette mesure parait plus que jamais nécessaire) ;

→ la réduction du délai de réflexion de 6 jours à 48h.

À l'heure actuelle, le texte n'a toujours pas été adopté : la négociation de l'accord «Vivaldi» a perturbé les engagements pris. Certes, la proposition bénéficiait d'une majorité, mais le CD&V a utilisé son poids dans la formation d'un gouvernement pour s'y opposer. Dès lors, les autres partis associés à la Vivaldi

ont cédé à ce chantage, et l'accord gouvernemental a annoncé un report de vote. Or, rappelons-le, cette proposition a été discutée en long et en large dans toutes les commissions parlementaires nécessaires et réunit une majorité des voix au Parlement.

Faute d'une conviction suffisamment affirmée, ces partis sont les complices du monopole de vue sur l'avortement exercé par CD&V et cdH – à orientation catholique - et Vlaams Belang et NVA – nationalistes et anti-féministes. Ce schéma se confirme sur un plan international puisque dans la grande majorité des cas, c'est dans les pays dirigés par des nationalistes et/ou des fondamentalistes religieux que l'accès à l'avortement est le plus compliqué. Cette réalité doit nous interpeler si nous voulons vraiment que l'accès à l'avortement appartienne enfin aux femmes.

Références :

http://www.garance.be/spip.php?article1373#nb4
https://perso.helmo.be/jamin/euxaussi/famille/contraloi.html
Bérengère Marques-Pereira, *L'avortement dans l'Union européenne* (CRISP, 2021)

MARTES VERDE :

LA POÉSIE AU SERVICE DU POLITIQUE

Lucía Dorin (trad. Patricia Willson)

2018 a été une année très importante pour la lutte féministe en Argentine, et ce dans plusieurs secteurs dont celui de l'édition, où un collectif d'écrivaines et d'éditrices s'est organisé pour faire voter la loi qui autorise l'interruption volontaire de grossesse.

C'est dans ce cadre qu'est né le collectif *Poetas por el derecho al aborto lega*l (Poètes pour le droit à l'avortement légal). Du 10 avril au 31 mai, environ 700 intervenant·es ont plaidé au Congrès pour et contre l'avortement légal. En marge de ce débat, diverses activités ont été organisées aux alentours du Parlement national à Buenos Aires et dans tout le pays. María Alicia Gutiérrez, poète et membre de la Campagne pour l'avortement légal depuis ses débuts, a appelé un groupe de poètes à réaliser une action poétique de soutien à la loi. De cet événement initial est née l'idée de poursuivre les lectures tous les mardis. Avant le vote à la Chambre, chaque mardi, environ cinq poètes lisaient chacune un

poème devant le Parlement. «Se souvenir de l'image des jeunes assis·es en silence écoutant de la poésie nous remplit d'une profonde émotion : les désirs (et les droits) sont garantis», déclarent Juana Roggero et María Alicia Gutiérrez dans l'introduction de *Martes Verde*.

Nous avons créé des assemblées, des commissions, des lectures et des activités, ainsi que la publication du livre *Martes Verde*. Pour garder une trace de cette activité, nous avons tout d'abord lancé un fanzine en ligne, puis nous avons saisi la possibilité de publier un livre en édition collective rassemblant maisons d'édition indépendantes et une revue de poésie. De nombreux éditeurs sont également poètes. C'est ainsi qu'est né, en un temps record, *Martes Verde*, qui réunit les voix de cinquante trois des premiers poètes qui ont lu dans la rue. L'accueil est excellent. La moitié du produit des ventes est versée à la Campagne pour l'avortement légal.

En 2018, la loi n'est pas passée au Sénat, mais en 2020 un nouveau projet de loi a été déposé et le collectif a accompagné le projet d'une édition élargie du livre *Martes Verde*, dont la publication est pour l'instant uniquement en ligne et aussi gratuite que l'IVE : https://linktr.ee/Poetasporelaborto. Ainsi se renouvelle la force inédite de ce mouvement poétique féministe. Véritable jalon dans l'histoire du féminisme et de la poésie, cette nouvelle édition rassemble plus de deux cents poèmes par des autrices de différentes provinces et de différentes générations, témoignant d'une grande diversité d'approches, dans des styles très contrastés.

Martes Verde est un recueil et aussi une fête, tant pour le groupe *Poetas por el derecho al aborto legal* que pour tout le collectif de femmes qui écrivent ou lisent de la poésie, et qui se sont réunies à cette occasion autour d'un objectif politique urgent et commun : le droit de décider, comme nous le lisons dans les vers de Francisca Pérez Lance (Avellaneda, 1997) : « ces corps veulent vivre/ pour pouvoir gémir/ sans devoir aller à la messe ensuite/ pour demander pardon d'avoir changé le monde/ depuis leur lit ».

Ainsi, la poésie s'installe sur le terrain du politique, un lieu dont on tente depuis des années de la bannir. Il y en a qui disent que Martes Verde est un livre de barricades. L'anthologie, qui apparaît comme le témoignage d'un moment historique, est aussi la confirmation que le féminisme réussit, entre bien d'autres choses, à rendre la poétique à la lutte sociale.

Fin 2020, la loi pour le droit à l'avortement légal, sûr et gratuit a été adoptée en Argentine. Aujourd'hui, dans le collectif **Poètes pour le droit à l'avortement légal**, nous sommes plus de trois cents femmes avec beaucoup à semer, comme le souligne le slogan de la campagne imprimé sur les foulards verts portés par les militantes de l'accès à l'IVG : «l'éducation sexuelle pour décider, les contraceptifs pour ne pas avorter, l'avortement légal pour ne pas mourir».

Illustrations de **Titom**, mise à disposition selon la licence Creative Commons by-nc-nd 2.0.be

La solution du jeu du 104 est :

Lutter contre les inégalités avec plus de justice fiscale !

Jules Falquet, ***Imbrication. Femmes, races et classe dans les mouvements sociaux***, édition du croquant, 2019, 302 p., 15 €.

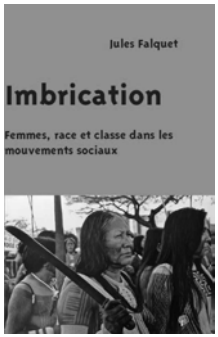

Dès les remerciements et les dédicaces, nous sentons vibrer la fibre militante de la sociologue engagée qu'est Jules Falquet, un engagement qui marque l'ensemble du livre, du choix de dénominations comme Abya Yala pour les Amériques ou Améfrique ladine, à l'écriture inclusive (avec point médian) et, plus fondamentalement, à l'apport que représente ce volume à la compréhension des façons dont peuvent s'inscrire les luttes féministes dans l'ensemble des combats révolutionnaires contre toute forme d'oppression.

Plutôt que des attributs individuels, classe, sexe et 'race' sont le résultat, historique et arbitraire, de rapports sociaux, des constructions politiques, nécessairement imbriquées. . Le genre dans une perspective de 'féminisme radical et lesbianisme politique' est une construction politique qui s'inscrit dans le cadre de luttes et de rapports de force.

L'autrice étudie des mouvements féministes sur une période d'un peu plus de trente ans et pour la plupart outre-Atlantique. Les trois premiers chapitres partent d'une expérience circonscrite dans l'espace et le temps : les (ex)guérillères au Salvador, les Indiennes zapatistes au Chiapas, un groupe de féministes noires aux États-Unis (le *Combahee River Collective*). Les chapitres suivants couvrent des mouvements féministes dans l'ensemble de l'Amérique latine et de la Caraïbe et tracent une évolution qui n'est pas toujours émancipatrice (dépendance croissante vis-à-vis d'institutions internationales et d'ONG de développement).

Falquet note, observe, dégage des rapprochements ou souligne des contrastes, mais ne juge jamais.

L'ouvrage se termine par quatre «ouvertures» : la critique du concept de genre, qui dépolitise et ne permet pas de penser la complexité des rapports sociaux ; la critique des identités, utiles en ce qu'elles permettent de visibiliser des situations historiques, mais qu'il ne faut pas essentialiser ; l'importance de penser en termes d'imbrication de rapports sociaux et enfin le «tournant décolonial» qui marque les luttes féministes et lesbiennes aujourd'hui.

JEU %

COLORIAGE FÉMINISTE

ANDREAS MALM :

HISTOIRE ET ACTION DIRECTE AU CAPITALOCÈNE

Patricia Willson

Andreas Malm, ***Comment saboter un pipeline***, traduction d'Étienne Dobenesque, Paris, La Fabrique 2020.
Andreas Malm, ***La chauve-souris et le capital. Stratégie pour l'urgence chronique***, traduction d'Étienne Dobenesque, Paris, La Fabrique, 2020

Ces deux livres doivent être lus comme un diptyque – un triptyque, si l'on tient compte du volume déjà commenté dans *Lignes d'ATTAC 104*, *L'anthropocène contre l'histoire* (2017). Le géographe suédois d'orientation marxiste Andreas Malm poursuit le procès contre le capitalisme, nous guidant à travers des centaines de sources scientifiques où il a puisé des constats effrayants. Avec une grande maîtrise de l'argumentation et du discours de vulgarisation, il dresse le tableau de la situation climatique actuelle et propose quelques mesures urgentes pour éviter la catastrophe.

Dans les trois essais qui composent *La chauve-souris et le capital*, Malm établit un parallèle entre la pandémie et le dérèglement du climat, montre les liens entre capitalisme et extinction des espèces (dont la nôtre) et désigne la stratégie qui est à son avis la seule possible pour contrer la tendance qui nous a menés au bord du gouffre.

Dans « Corona et climat », il commence par relier la situation de la planète dans les premières décennies du XXIe siècle aux formes de l'imagination dystopique. Pensons en effet aux incendies géants en Australie, aux essaims de criquets dévastant l'Afrique orientale et l'Asie occidentale, à la pandémie du Covid-19… Pour suivre, Malm essaie de démonter l'opposition « corona (urgence) versus effondrement climatique (progression lente) ». La pandémie exige en effet des réactions rapides de la part des gouvernements, mais la question climatique aussi, car « il faut se préparer pour des changements plus rapides qu'on ne

l'envisageait auparavant » ; « ce serait le contraire du graduel : une série de destructions brutales en cascade » (p. 29).

Le titre du deuxième essai est un oxymore : « Urgence chronique ». Malm y organise une quantité inouïe de données qui témoignent des liens étroits entre le dérèglement climatique d'une part, et d'autre part l'extractivisme fossile, la déforestation pour faire place à l'élevage de bovins, à la culture de soja, d'huile de palme et à l'exportation du bois. Les zoonoses (maladies infectieuses qui passent des animaux aux humains) sont l'une des conséquences du ravage des habitats d'espèces comme la chauve-souris. D'autres marchandises consommées dans les pays du Nord sont aussi sur la sellette : les viandes exotiques, bien sûr, mais aussi le chocolat, le thé, le café… Dans le « marché de l'extinction », l'UE est, selon Malm, l'exemple le plus abouti d'échange écologiquement inégal. Dans tous les cas, il y a un « metafacteur » responsable autant du désastre écologique que de la pandémie qui nous assomme : le capitalisme.

Si les deux premiers essais posent le problème dans sa terrifiante ampleur, le troisième, « Communisme de guerre », apporte l'espoir d'une solution. La crise Covid-19 a montré que les États peuvent prendre des mesures fortes sur l'économie et l'activité des personnes. Malm propose un « léninisme écologique ». L'état bourgeois – entendu comme celui que consacre la propriété privée, y compris celle des moyens de production – est le seul que Malm avoue pouvoir imaginer à présent. Or pour faire face à l'urgence, cet état doit, entre autres, exproprier toutes les compagnies d'exploitation de l'énergie fossile et les reconvertir à l'élimination de déchets ; démonter l'industrie automobile et la réorienter vers la production d'éoliennes et de panneaux solaires ; interdire les vols court et moyen-courriers et assurer les connexions terrestres par train. C'est que « le temps n'est plus au gradualisme » (p. 137).

En écho au léninisme écologique qu'il propose dans la dernière partie de *La chauve-souris et le capital*, le sujet central de Comment saboter un pipeline est la possibilité et l'efficacité de l'action directe. Les chapitres qui composent cet ouvrage ont une portée historique, conceptuelle et militante, respectivement : « Apprendre des luttes du passé », « Rompre le charme » et « Combattre le désespoir ». La thèse de Malm est que le choix de la non-violence ne fonctionne plus dans l'état actuel d'urgence climatique. Malm conclut que les mouvements

d'émancipation réussissent grâce à l'existence de ce qu'il appelle « un flanc radical ». Si « aucun discours ne poussera jamais les classes dirigeantes à agir » (pp. 25-26), l'action directe est le chemin à suivre. [Les Vendredi pour le Futur de Greta Thunberg, Extinction Rebellion et Ende Gelände, avec leurs rassemblements massifs de 2019 montrent donc une voie possible. Mais, comme le signale Malm dans le Post-scriptum du livre, rédigé à Berlin en mars 2020, la pandémie rend les manifestations de rue difficiles, voire même impossibles.]

Les livres de Malm sont un appel à l'action et un antidote contre l'immobilisme, pour lequel « la fin du monde est plus concevable que la fin du capitalisme » (p. 170). Les auteurs et autrices cachés derrière ces livres sont les centaines de scientifiques (géographes, biologistes, médecins, physiciens…) et de journalistes et militants cités par Malm. Ils ont mené sur le terrain des recherches poussées dont les résultats sont aussi éloquents qu'ignorés des gouvernements. Pour trouver un public large, cette masse énorme de données avait besoin de la voix de Malm : c'est lui qui les a recueillies, analysées et organisées en trois volumes qui ont l'effet d'un coup de poing.

ELLUL ET CHARBONNEAU :

DEUX PENSEURS DE LA DÉCROISSANCE

Michel Ansay

Frédéric Rognon, ***Le défi de la Non-Puissance. L'écologie de Jacques Ellul (1912-1994) et de Bernard Charbonneau (1910-1996)***, Lyon, éditions Olivetan, 2020, 299 p.

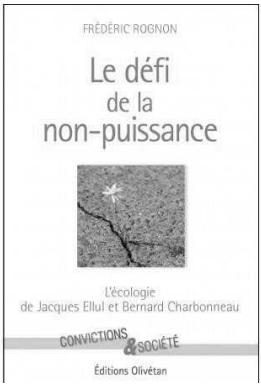

Le livre de Frédéric Rognon nous trouve en situation de pandémie, ce qui veut dire face à un problème global, à une maladie qui n'est pas seulement d'origine virale mais atteint une société dans toutes ses composantes.

Ellul et Charbonneau, ces deux grands précurseurs de la décroissance, se sont rencontrés sur les bancs du lycée vers 1927. Bernard Charbonneau (BC) découvre le scoutisme (protestant) qui l'ouvre au sentiment de la nature. Son œuvre est très souvent une méditation sur «La grande Mue» qui ravage les campagnes françaises. Il a écrit plusieurs centaines d'articles dont je trouve le style étincelant, parfois ravageur, mordant, outrancier. Jacques Ellul (JE) a grandi dans le milieu de la grande bourgeoisie ruinée lors la crise de 1929. Il se convertit à 17 ans et son œuvre est partagée entre théologie protestante et critique de la technique.

JE et BC se décrivaient « unis par une pensée commune ». Des différences, bien sûr. Pour JE, la critique concerne surtout la société technicienne, pour BC, la critique va aussi bien à l'encontre de la science que de la technique. Mais le clivage principal est celui de la foi chrétienne. BC, qui avait reçu une éducation catholique puis protestante, se considérait comme agnostique, plus exactement comme postchrétien. Pourtant son œuvre est parsemée de références chrétiennes. Pour JE, il n'y a de vérité, et même de liberté, qu'en Jésus-Christ.

Le livre comporte trente-deux chapitres, où l'auteur donne la parole, tantôt à l'un tantôt à l'autre, parfois aux deux en dialogue. Il constitue une bonne introduction à ces deux œuvres majeures.

Michel Ansay recense ses lectures sur son blog http://partagesavoirs.blogspot.com/ ; elles méritent toutes notre attention.

COURRIER DES LECTEURS

Tout est bobards, filtres et tabous
Les nouveaux héros de la lucarne
Justice nulle part, Police partout,
Racontent du vent, mais quel vacarme
. . .
Cette sensation menottante
Qu'on ne peut plus rien critiquer
Parce que rôdent les âmes bien-pensantes
Le goudron et les plumes au frais
. . .
Je te parle même pas du vaccin
Qui est le dernier clivage en date
Et dans chaque camp y a des gens bien
Et tant de baudruches qui éclatent

Cédric Gervy, dans L'*Asymptomatique* du 20 mars

Extraits d'une lettre d'un caviste exaspéré

Mars 2020 - mars 2021 : une année de malheurs

Au printemps dernier, face à un virus inconnu, . . . l'OMS a décrété la guerre : une formidable opportunité pour les grands groupes pharmaceutiques et leurs lobbies.

Mais de quelle pandémie parle-t-on? Sanitaire? Que nenni! Ce fameux virus touche moins d'un pour cent de la population mondiale, et dans ce 1%, on dénombre à peine 3 à 4% de malades infectés. . . . La vraie pandémie est double: il y a celle du terrorisme scientifique et celle, par corollaire, de l'imbécilité politique.

En effet, les grands groupes pharmaceutiques et le monde de la finance ont embobiné nos décideurs politiques - il suffisait d'utiliser un mécanisme que l'on enseigne dans toute école de commerce : susciter le besoin, et vendre la solution.

Se basant sur des études partiales et partielles et des élucubrations catastrophistes, des scientifiques souvent financés par les groupes pharmaceutiques manipulent nos gouvernants. Ces derniers imposent à la population une série de décrets, lois et menaces les plus absurdes, iniques et liberticides.

Où est passé le débat politique, celui qui fait contrôler par le Parlement les actions et décisions du Gouvernement ? Où sont passés nos parlementaires, ces élu·es qui représentent la population?

Ceci rejoint la colère d'un de nos membres fidèles, Philippe Massenaux, qui écrivait en janvier dernier, entre autres :

> *Nous subissons depuis plus d'un an un matraquage permanent autour de ce fléau qu'est la Covid19 avec, au-delà d'une information bien normale, des reportages à n'en plus finir sur la façon dont ce drame est vécu par toutes les professions et toutes les couches de la société et un acharnement, dans les principaux médias mais aussi dans les instances médicales et juridiques, contre des remèdes simples et bon marché…*
>
> *Plutôt que de faire marche arrière dans la dynamique de massacre des lits d'hôpitaux qui a prévalu ces vingt dernières années en application des directives de l'UE (120 000 lits en France, 50 000 en Belgique), les grands de ce monde n'en n'ont que pour les vaccins.*
>
> *On aura compris que, dans cette logique vaccinale dictée par les profiteurs, les traitements sont les ennemis des vaccins ! . . . Il est évident que les traitements, préventifs et curatifs, sont les vrais outils du déconfinement, ceux qui permettront de ne pas voler à notre jeunesse un printemps et un été de plus alors qu'elle en a impérativement besoin !*

Sa réaction complète se trouve sur le site d'ATTAC-Liège, parmi les «Coronadocs»

Mais il y a d'autres avis sur les vaccins parmi nos membres. Condamner la mainmise des grands groupes pharmaceutiques, mettre en cause le système des brevets, oui ; se méfier des vaccins existants non, nous dit Janine Tits, membre verviétoise et pharmacienne hospitalière… sans lien avec les firmes productrices.

Comme pharmacien exerçant en milieu hospitalier et côtoyant les soignants de première ligne qui vivent l'arrivée des patients aux Urgences et le passage de l'unité Covid vers les soins intensifs, je constate leur détresse de voir que le plan 1b est déclenché et que la troisième vague semble à nos portes. Accueillir à l'hôpital des gens de tous âges, dont des enfants, en sachant que dans beaucoup de cas, l'hospitalisation sera longue et qu'ils n'en sortiront peut-être pas indemnes, c'est humainement très lourd et frustrant. Or la vaccination fonctionne : depuis la campagne dans les maisons de repos, nous ne connaissons presque plus d'arrivée de personnes âgées en détresse respiratoire. Ce résultat démontre qu'il faut accé-

lérer la vaccination pour que toute la population soit à l'abri.
Les trois vaccins accessibles actuellement (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ont prouvé leur efficacité. (Malheureusement nous n'en recevons pas assez !) Les bruits alarmants circulant à leur sujet sont fantaisistes. Nous attendons avec impatience le vaccin Johnson et Johnson, produit en Belgique. Ils ont promis de nous approvisionner pour la mi-avril. L'espoir de reprendre une vie normale est bien réel ; le chemin passe par les vaccins.

Jean-Renaud Seba, un regard critique sur la présentation des chiffres :
Quand on passe de 25 à 26 morts en un jour (variation sans signification statistique puisque portant sur une population inférieure à une centaine d'unités), les rabatteurs de la vaccination en parlent comme d'une augmentation de 4% du nombre des décès en seulement vingt-quatre heures ! Les chantres de la terreur annoncent le début de la saturation des lits de soins intensifs dans le pays et brandissent le chiffre absolu de six cents lits occupés. Mais comme il y a deux mille lits de soins intensifs en Belgique, la proportion n'est finalement que de 30%. Ainsi, selon les besoins de la cause (terroriser la population), tantôt on parle en valeur relative (quand la valeur absolue est dérisoire), tantôt on parle en valeur absolue (quand la valeur relative, sans être négligeable, n'est cependant pas catastrophique).

Pour dix minutes réjouissantes, écoutez Christophe Alévêque:

https://s.42l.fr/attac105_01

Et pourquoi pas aussi une joyeuse et champêtre variation sur le tube de HK «Danser encore»

https://s.42l.fr/Attac105_02

POUR SE REMONTER LE MORAL EN TOUTES CIRCONSTANCES :

WWW.BONNESNOUVELLES.BE

Un exemple à suivre à Liège Airport ?

Là où devait s'ériger un nouvel aéroport international, la capitale mexicaine a choisi d'aménager un gigantesque parc écologique, qui pourrait servir de modèle aux projets d'écologie urbaine à travers le monde.

Un petit bout de justice pour les victimes des MN du pétrole

«Le tribunal a jugé que Shell Nigeria était responsable des dommages résultant des déversements», a déclaré un juge lors d'une audience à La Haye, ajoutant que la maison-mère Royal Dutch Shell est également tenue d'équiper les oléoducs concernés «d'un système de détection des fuites«afin de prévenir d'autres dommages environnementaux. Le tribunal a par ailleurs jugé Shell Nigeria»responsable du fait qu'elle n'a pas interrompu l'approvisionnement en pétrole le jour du déversement» à Goi.

La fin de l'exportation de nos crasses ?

L'Asie ne veut plus être la poubelle du monde occidental. Après la Chine, les pays d'Asie du Sud-Est se rebiffent contre l'afflux des déchets des pays riches, parfois exportés illégalement. C'est ainsi que le Sri Lanka vient de refuser des déchets venus de Grande-Bretagne, renvoyés à leur expéditeur.

Oui, nous plantons des arbres et des haies.

https://s.42l.fr/attac105_04

L'Affaire Climat

L'affaire climat, ça commence le 1er décembre 2014 : envoie une mise en demeure envoyée aux quatre autorités belges leur demandant de respecter leurs engagements, à savoir la réduction, d'ici 2020, de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en Belgique par rapport à celles émises en 1990. L'affaire est portée devant le tribunal de première instance francophone de Bruxelles. Mais nous sommes en Belgique : une polémique sur la langue à utiliser et la nécessité ou non de mener deux procédures parallèles se solde par six ans d'atermoiements juridiques pour ne pas commencer à agir ! En décembre 2019, dans des conclusions finales de synthèse, l'Affaire Climat soutient que la politique climatique inadéquate menée par les autorités belges constitue une violation à la fois de la norme de soins et des droits de l'homme et de l'enfant. Les plaidoiries se sont tenues du 16 au 26 mars. Voir https://affaire-climat.be/fr/the-case et la page Facebook de David Vanreybrouck.Argumentaire sur le réchauffement climatique :https://s.42l.fr/attac105_03

L'Agora des Habitants de la Terre

Ce grand projet généreux de solidarité planétaire dispose désormais d'un site : agora-humanite.org/

On y trouve sa Charte en treize principes et les cinq principes qu'elle promeut (dont « le vivre ensemble en adhérant aux idéaux féministes, écologiques, solidaires, démocratiques et pacifistes », la garantie que les biens et services essentiels soient ou redeviennent publics et gratuits) ainsi que le rappel des campagnes en cours (accès à l'eau, contre les brevets, pour une Carte d'identité mondiale). .

VIVRE MAINTENANT

Debout pour la culture, la culture vivante, celle qui vibre dans les salles, celle qui palpite dans des corps rassemblés !

Still Standing For Culture, ce sont des manifestations un peu partout à travers la Belgique francophone, des mini-concerts, des farandoles (sans se prendre les mains…), des files d'attente où l'on chante et dessine et raconte ; c'est aussi, depuis le 19 mars, l'occupation du Théâtre national par 150 artistes de la scène. « La réouverture des Maisons de Théâtre et des salles de spectacle est aujourd'hui un impératif absolu pour l'ensemble du secteur culturel. Par ailleurs, un message de solidarité a été adressé par les initiateurs aux autres secteurs lourdement impactés par cette crise, comme l'événementiel, l'Horeca et les services de santé. »

« Occupons le terrain !» est un beau rassemblement de mouvements et d'initiatives pour contrer les projets inadaptés, imposés et nuisibles et la présentation du manuel de résistance sur Facebook constitue une aide précieuse devant un projet immobilier, une ZAD à défendre, un arbre à sauver…

FOIRE DU LIVRE POLITIQUE

Vendredi 21 mai 2021, 17h30, Cité Miroir
Rencontre croisée avec Éric Toussaint et Arnaud Zacharie

Ils vont enfin nous les présenter, ces livres qui attendent depuis des mois, alors que déjà ils sont sur le point d'en publier d'autres.
Dans *Capitulation entre adultes. Grèce 2015 : une alternative était possible* (Syllepse et CADTM, mars 2020), Éric Toussaint répond à l'ouvrage Yanis Varoufakis (*Conversation entre adultes*). Il retrace les erreurs de Tsipras et Varoufakis au cours de ces longs mois de négociations vouées à l'échec et montre quelles politiques auraient peut-être pu sauver la mise, pas seulement pour la Grèce, mais pour l'Europe tout entière.

Dans *La transition écologique et sociale. Pour une prospérité soutenable et partagée* (Liberté j'écris ton nom, octobre 2020), Arnaud Zacharie, en 12 chapitres brefs et incisifs, fait d'abord l'inventaire des maux que le système capitaliste fait peser sur nos sociétés, puis dans une seconde partie, s'efforce de montrer toutes les mesures qui doivent être prises, là tout de suite, si nous voulons nous diriger vers « une société qui serait non seulement ouverte, mais aussi juste et durable » (p. 71). À côté des transformations profondes de secteurs clés comme l'énergie, l'agriculture, les transports, il faut rétablir la justice sociale et mettre la finance au service de ces transitions aujourd'hui impératives.

% ATTAC Liège %

Assemblée Générale

– Mercredi 26 MAI 2021 –

Au Beau-Mur* // Rue du Beau-Mur 48 – Grivegnée // 19h30

*Sous réserve de mesures sanitaires interdisant le présentiel, un lien zoom sera alors communiqué

Actions 2020 % Nouveaux statuts % Comptes de l'association

Budget 2021 % Nouveaux membres % Echanges % Projets 2021

Verre de l'amitié % Nouveaux administrateurs % Bulles & Chansons

---

www.attacliege.be

APPEL AUX NOUVEAUX MEMBRES
APPEL AUX CANDIDAT·E·S

> Vous n'êtes pas encore **membre** ? Allez-y, faites le pas, ça ne coûte pas cher (10 ou 20 euros par an), et pour notre association, c'est important. Remplissez le formulaire d'adhésion sur place ou sur le site (www.attacliege.be)

> Vous n'êtes pas encore **membre effectif** mais vous intéressez de près à nos activités et pourriez à l'occasion y consacrer un peu de temps ? Envoyez un petit mot à : info@liege.attac.be.

> La vie de l'association, l'organisation d'activités, le contenu du bulletin vous intéressent (et vous êtes souvent libre le premier lundi du mois) ? Signalez votre souhait de rejoindre la **coordination**.

> Si vous êtes prêt à vous impliquer dans la gestion de l'association, demandez à faire partie du **Conseil d'Administration**.

Les candidatures devront être rentrées le **mardi 25 mai** par courriel à info@liege.attac.be ou par courrier postal au secrétariat d'Attac Liège, 48, rue du Beau-Mur, 4030 Liége.

Le Groupe de coordination sera renouvelé en Assemblée générale commune (tous les membres, effectifs et adhérents) **le mercredi 26 mai 2021 à 19h30**.

L'Assemblé Générale

> définit les orientations du mouvement dans le respect de la plateforme d'Attac ;

> approuve le rapport d'activités, les rapports moral et financier de l'exercice écoulé ;

> élit le groupe de coordination ;

> ratifie les candidatures de membres effectifs et la composition du Conseil d'administration ;

> ratifie la modification des statuts.

Que vous soyez (déjà ?) membre ou non, nous comptons sur votre présence !

Cette assemblée annuelle est un moment clé dans la vie démocratique de l'association; c'est aussi un des moments où nous nous retrouvons en dehors d'une activité spécifique : profitons-en pour nous découvrir autour de petites choses à manger, de quelques boissons sympathiques et éthiques, et puis aussi chanter ensemble, « ça fait du lien par où ça passe » !

Cette année encore plus que d'habitude car nous allons voter la modification des statuts afin de les rendre conformes au Code des Sociétés et des Associations.

ADHÉRER À ATTAC

Ça fait du lien par où ça passe

COTISATIONS

Votre cotisation nous est indispensable pour poursuivre nos activités et vous concocter cette belle revue.
Son versement nous donne du poids et nous soutient, réellement.
Et son montant ne change pas en 2021 !
Merci déjà de votre cotisation

Rappel :

→ 20 euros par an pour celles et ceux qui touchent un revenu régulier
→ 10 euros par an pour les autres
→ 40 euros par an pour les associations

BE70 0013 3246 2425

Soutenez nos actions pour construire un autre monde
https://liege.attac.org/attac/soutenez-nous/

ATTAC-Liège
Centre liégeois du Beau-Mur,
Rue du Beau Mur, 48
4030 Liège
Tél : 04 349 19 02
info@liege.attac.be

https://liege.attac.org/

AGENDA

Dimanche 9 mai, 14 h

Manifestation contre le centre fermé de Vottem
Place St Lambert

Mercredi 12 mai, 18 h

Table d'échange de lectures
Parc de la Chartreuse (selon la météo…)

Mardi 18 mai, 18 h

Pour une industrie pharmaceutique publique
Partenariat avec l'Agora des Habitants de la terre et PAC Angleur
Montagne de Bueren (détails à confirmer)

Vendredi 21 mai, 17h30

Foire du livre politique 2020
Présentation des derniers ouvrages d'Éric Toussaint et Arnaud Zacharie
Partenariat avec le CADTM et le CAL
Cité Miroir, Salle Ferrer

Mercredi 26 mai, 19h30

Assemblée générale (voir pages 28-29)
Centre du Beau-Mur, 1er étage

Samedi 29 mai, 14h

Déba[t]lade (décodons la Vivaldi)
Départ au pied de la Chartreuse

Vendredi 4 juin

Tax Justice Day

Mardi 8 juin, 19h30 (journée des océans)

Projection du documentaire Mission Blue
Débat avec Carine Thibaut, porte-parole de Greenpeace Belgique

Mercredi 23 juin, 18h.

Souper pique-nique festif

Illustrations de **Tiom**, mise à disposition selon la licence Creative Commons by-nc-nd 2.0.be

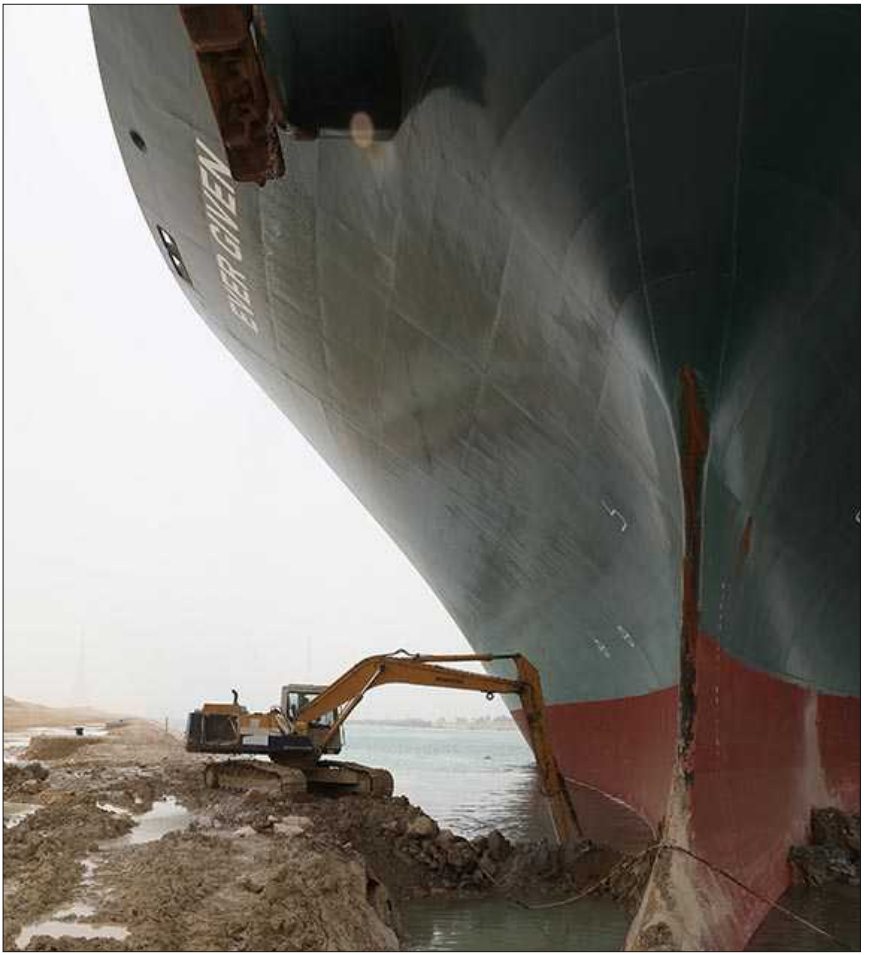

SCA - Continuing the Floatation Works of the Grounding Vessel in the Suez Canal. (s. d.). Consulté 10 avril 2021, à l'adresse https://s.42l.fr/attac105_05

SOMMAIRE

Édito	p. 2
Convention d'Istanbul	p. 3
Justice fiscale	p. 4
Harribey	p. 7
Accès à l'IVG	p. 8
Imbrications	p.15
Coloriage féministe	p.16
Andreas Malm	p.17
Ellul et Charbonneau	p.20
Courrier des lecteurs	p;21
Bonnes nouvelles	p.22
Luttes communes	p.25
Annonces	p.27
Cotisations dons	p.30
Agenda	p.31

Impression Idécopy Liège — www.scribus.net, /
Avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES